

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
Mairie de PRANLES**

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

[mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr](mailto:mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr)

[www.pranles.fr](http://www.pranles.fr)

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 08h30 à 12h30

Mercredi : de 08h30 à 12h30 et de 13 h30 à 17h30



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FÉVRIER 2016**

Sur convocation du maire, le conseil municipal s'est réuni le 5 février 2016 à 20h.

**Présents** : M Denis CLAIR – MME Françoise LORIVAL – MM Fabrice THIERS – Jean-Paul PAULMIER – MMES Nathalie DHORMES – Brigitte CAGNOL – Murielle BERTHELOT – Adeline CROIZIER - MM Christophe MONTEUX – Jean-Claude VIDAL

**Absent excusé** : Fabrice MARTEL

**Secrétaire** : M VIDAL Jean-Claude

**Ordre du jour**

1. Approbation du compte-rendu du 11 décembre 2015
2. Procédure échange de chemin rural au Monteillat
3. Proposition d'achat de terrain : le village
4. Délibération « aide technique aux collectivités par le Département »
5. Délibération approbation de la convention avec le CAUE 07
6. Demande de parking à Franchassis
7. Questions diverses

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015**

Approuvé à l'unanimité

**II – ECHANGE D'UN CHEMIN RURAL AU MONTEILLAS**

Mme Cornut, propriétaire au Monteillas souhaite acquérir par le biais d'un échange, le chemin rural qui passe à proximité de son habitation. Elle propose, en contrepartie de céder à la commune l'emprise d'une voie créée à proximité avec l'accord des anciens propriétaires. Elle prendra à sa charge la totalité des frais : géomètre, notaire et défraiement du commissaire enquêteur. Le conseil donne son accord et autorise le maire à lancer l'enquête publique.

**III – PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAINS SOUS SAINT JEAN**

La commune est sollicitée pour l'acquisition de quatre terrains pour un total de 1ha 121a (dont 600m<sup>2</sup> constructibles), situés au quartier Sous Saint Jean.

Conscients que ces parcelles constitueraient une réserve foncière dont ne dispose pas la commune, les conseillers donnent un avis favorable sous réserve du prix demandé qui devrait correspondre à celui fournis par la SAFER.

#### **IV – DELIBERATION – ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES (ATC)**

L'ATC se substitue à la regrettée ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), mais pour un coût bien supérieur. La prestation de base équivaut à 2,50€ par habitant, soit 1527,50€. Le conseil décide de souscrire à cette aide technique pour un an.

#### **V – DEMANDE DE CREATION D'UN PARKING A FRANCHASSY**

Par lettre pétitionnée, les habitants de Franchassy sollicitent la commune pour la création d'une aire de stationnement de quelques véhicules sur un terrain appartenant à M Thierry Chambonnet. Une délégation du conseil se rendra sur place pour plus d'informations sur les conditions de cession du terrain et de son aménagement.

#### **VI – DIVERS**

**Accès à l'habitation Léna – Saint Paul à Franchassy :** en janvier 2002, la commune avait signé une convention avec les époux Désir pour une mise à disposition de 10 ans renouvelable, d'un bout de terrain située entre le chemin rural et les parcelles 237, 36,37 et 236 de la section G. Cette mise à disposition était liée à leur activité d'agriculteurs accueillants, et consistait à l'entretien et l'aménagement de la dite parcelle à l'exclusion de construction ou d'agencements pouvant entraîner sa dégradation ou une modification significative de son aspect. La convention n'a pas été renouvelée et les époux Désir ont cessé leur activité depuis plusieurs années.

Pour accéder à l'arrière de l'habitation de Mme Léna et de M Saint Paul, ce bout de terrain est le seul accès possible pour des livraisons importantes (bois, sable, matériaux..). Les époux Désir, s'appuyant sur une convention devenue obsolète, refusent l'accès et l'empêchent par la plantation d'arbres.

Une délégation du conseil rencontrera prochainement les belligérants !

**Convention avec le SDEA (Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche) :** Le SDEA met à disposition ses compétences vis-à-vis des collectivités et établissements publics adhérents. Moyennant une rétribution le SDEA mobilise, à la demande des collectivités adhérentes, son équipe de professionnels pour le pilotage, la conception ou la réalisation d'un projet spécifique

Les modalités d'intervention prennent plusieurs formes adaptées au projet :

- La maîtrise d'œuvre (pour les infrastructures, les projets d'eau potable et d'assainissement)
- La conduite d'opérations, qui constitue une assistance technique approfondie incluant la programmation de l'équipement projeté
- Le mandat (ou maîtrise d'ouvrage délégué) qui en laissant tout pouvoir de décision à l'adhérent, permet d'assister sur les volets technique, juridique, financier et administratif.

Le conseil décide d'adhérer à la mission de base, pour les projets AEP du Narsas et de Boyon.

**Numérotation des voies :** un deuxième devis sera demandé.

**Chemin de Mandy :** les propriétaires du Moulin signalent un risque d'effondrement du chemin.

**Lettre de la Bibliothèque :** La demande de petit équipement a été satisfaite. La cafetière et la bouilloire seront à la disposition des utilisateurs de la salle. Sur la question du financement de certaines manifestations, il est demandé un budget prévisionnel qui sera débattu au cours des commissions finances et de l'examen du budget général.

**Plan Vigipirate et l'école** : Dans le cadre du plan Vigipirate, les serrures des portes d'accès à l'école seront changées pour un coût de 540€

**Commune nouvelle** : Nous sommes sollicités par le maire de Creysseilles pour débattre d'un éventuel projet de commune nouvelle. Accord du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Prochain conseil le 25 mars à 20 heures